



Vol à l'étalage dans un bazar/humiliation

Par **amandine2826**, le **27/11/2010** à **09:41**

Bonjour,

Je me suis fait interpellée hier par un vigile, pour un vol dans un magasin de type bazar. En effet, (et je regrette mon geste évidemment) je suis sortie de la cabine d'essayage en laissant sur moi un soutien-gorge à 6,99 €... Le vigile m'a interpellé en me soutenant qu'il y a une caméra qui m'a vu rentrer avec deux articles et n'en ressortir qu'avec un seul. J'ai reconnu les faits et je m'apprêtais à le rendre quand il a appelé une femme (une employée du magasin) pour qu'elle rentre dans la cabine avec moi. Il a fallu alors que je me déshabille entièrement devant la femme, pour lui prouver que je n'avait rien volé d'autre. Ceci fut très humiliant pour moi sachant qu'en plus ce n'était pas nécessaire vu que la caméra avait contrôlé les articles que j'ai amené dans la cabine. De plus le vigile m'a fait payer l'article plus cher que son prix: 9,99 € et je suis désormais interdite de magasin pendant un an. Je trouve ces mesures abusives malgré que j'ai commis un vol. Je ne pense pas qu'une employée du magasin peut mettre quelqu'un nu sous prétexte qu'il a volé quelque chose. Puis-je savoir si cette humiliation est justifiée ? Merci.

Par **Clara**, le **27/11/2010** à **10:29**

Bonjour, elle est pas justifiée et encore moins autorisée. Seule une interpellation de la police et une mise en garde à vue autorise cette fouille à nue et dans un commissariat.

Par **mimi493**, le **27/11/2010** à **12:03**

Mais vous n'avez pas été contrainte de le faire. Vous pouviez refuser. Ils auraient alors appelé la police. Vous auriez été emmené au poste de police où vous auriez eu une fouille. Evidemment derrière, plainte et passage au tribunal.